

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 Février 2023

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	31 Janvier 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	13		
Membres absents ou excusés	3		
Membres qui ont pris part à la délibération	13		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	Excusé	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	Excusé	REYMOND Jean Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEUIGUER Jacques	Absent	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 6.12.2022 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

2. Aides aux commerces :

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé une nouvelle convention avec la Région, applicable au 1^{er} janvier 2023 pour la mise en œuvre des aides économiques (pas encore reçue en retour de la région), ainsi que le règlement d'attribution de ces aides, par délibération du conseil communautaire du 25.10.2022. Ces aides sont destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide a été maintenu à 10 % pour la communauté de communes sur une assiette plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux. Le taux d'aide de la Région est maintenu à 20 %. Le bureau a délégation pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions.

Une enveloppe de 30 000.00 € a été inscrite au BP 2022. Depuis 2019, 15 aides ont été attribuées par la communauté de communes pour un montant total de 59 113.00 € ; la région a attribué 119 330.00 € d'aide pour un montant total de travaux estimés de 693 883.44 € HT.

Une enveloppe financière sera proposée au BP 2023.

Le Président propose d'examiner une nouvelle demande reçue de Mr Didier Berthon pour le commerce Vival "Les saveurs de Provence" à Burzet qu'il a repris le 23/04/2020 pour l'acquisition d'une machine à granita et de meubles réfrigérés, pour un montant de 15 435.40 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 1 543.50 € pour la CDC.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Subventions aux associations :

Le Président propose de soutenir les associations suivantes ayant déposé un dossier de demande de subvention complet. Une enveloppe financière sera proposée au BP 2023. Après discussions du bureau, il est proposé :

- **Judo Jaujac**

Comme chaque année, l'association a fourni la liste des 56 licenciés de moins de 18 ans domiciliés sur le territoire et sollicite une subvention pour l'année 2022-2023. Il est proposé d'attribuer 750 €.

- **Déambull**

L'association d'éducation populaire Déambull souhaite élargir son champ d'action en proposant le projet « Découvre ton Sport ». Le projet a débuté à petite échelle avec sa participation à la Nuit du Sport ou au Festival Familles d'ici. Ce projet a notamment pour objectif de permettre l'accès au sport et à la motricité pour tous les âges, faire découvrir de nouvelles activités physiques, développer la culture sportive et renforcer le lien social. L'association a été sollicitée par plusieurs structures du territoire (Maison Sport Santé, IME, EHPAD...). L'animateur a besoin de plus d'équipement pour proposer des ateliers de qualité. Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association Déambull une subvention de 1 000 €.

- **Salon du livre de jeunesse de Jaujac**

Du 12 au 14 mai se déroulera le second salon du livre de jeunesse de Jaujac. Les enfants peuvent participer à plusieurs titres : participation à des ateliers et rencontre avec des auteurs/illustrateurs pour les écoles participantes, participation au jury du prix littéraire « Bosses de chameau », visite du salon avec l'école le vendredi, et visite libre en famille à Jaujac le week-end. Lors de la première édition, ce sont 8 écoles et l'IME du territoire qui ont profité des propositions du salon du livre. L'ensemble de ces structures ont prévu de reconduire leur participation pour cette nouvelle édition sous le thème « Tous voisins, tous copains ! ». Afin de soutenir ce second salon du livre, imaginé pour rayonner sur l'ensemble du territoire Ardèche des Sources et Volcans, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 250 €.

- **BaZalt**

L'association porte le projet *SAGAE, le silence des sorcières* pour 2023 ; il s'agit d'un projet participatif et intergénérationnel qui mêle des actions de médiation, des temps de création, et une restitution. Le projet s'adresse aux résidents de l'EHPAD et aux scolaires de Montpezat-sous-Bauzon, aux jeunes du territoire par des interventions au collège, et aux habitants du territoire *via* des ateliers en lien avec la médiathèque de Montpezat et des restitutions-spectacles dans l'ensemble des villages qui souhaiteront les accueillir. Pour mener à bien ce projet, il est proposé d'attribuer à BaZalt une subvention de 1 000€.

- **La Cie du Siècle**

La compagnie du Siècle porte le projet de création d'un spectacle autour du thème suivant : « Quel est notre rapport sensible à l'endroit où nous vivons ? ».

La création du spectacle se nourrit de résidences participatives proposant des ateliers, jeux, questionnaires, interviews aux habitants du territoire. La première semaine de création, le Grolabo, se déroulera à Jaujac du 20 au 24 mars et se conclura par une restitution avec les habitants qui auront participé aux ateliers et ouverte au public. D'autres étapes de recherche auront lieu dans l'année en Ardèche, notamment au *Moulinage de Chirols*, puis à *La Magma* à Annonay. Pour soutenir le lancement de la création de son spectacle, il est proposé d'attribuer à la Cie du Siècle une subvention de 250€.

- **Impromptu théâtre Jaujac**

L'association organise pour la 3^{ème} édition le FESTI COMEDIES sur la commune de Jaujac du 9 au 14.07.2023, en partenariat avec la troupe musicale Show Annecy. La troupe fêtera ses 20 ans en 2023. Cette 3^{ème} édition rassemblera un public intergénérationnel autour de pièces de théâtre, de comédies musicales et de découvertes artistiques et culturelles proposées aux habitants au cœur du village. Chaque soir, une première partie en extérieure et en entrée libre, suivie d'une deuxième partie payante sous chapiteau. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 16 900 €. L'association sollicite une aide de 500 € de la CDC.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Demande de subvention DETR/DSIL/Fonds vert ZA La Gravenne – élargissement route :

Dans le cadre des projets de zone d'activité communautaire de la Gravenne, en reconversion de la carrière de pouzzolane, et de la création de la nouvelle micro-crèche de Thueyts, la communauté de communes souhaite renforcer la liaison mobilités durables depuis le centre-bourg vers ces sites. En effet, l'accès à la future ZA nécessite d'être amélioré notamment pour favoriser les mobilités « douces », et intégrant la connexion avec la micro-crèche en projet située le long de cette liaison, ceci afin de pallier sur le long terme à des difficultés de circulation et de favoriser les déplacements doux. Parallèlement, dans la continuité des études réalisées dans le cadre du PLUi, extension de la carrière et la reconversion d'une partie de son périmètre en zone d'activité, une étude de faisabilité de la ZA de la Gravenne doit être réalisée cette année.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 100 900 € HT, comprenant l'étude de faisabilité, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux (prévus pour 94 600 euros HT). Le Président propose aux membres du Bureau communautaire d'approuver cette opération et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL au taux de 40%, et au titre du dispositif « fonds vert » créé en 2022 pour faciliter la transition écologique dans les territoires (performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie). Il propose aussi de solliciter tous autres financeurs potentiels.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Adhésion à un groupement de commandes du SDE 07 pour la réalisation d'audit énergétique et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents :

Le Code général des collectivités territoriales autorise le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires. De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie.

Pour notre communauté de communes il s'agit du gymnase à Montpezat-sous-Bauzon et de la maison de santé à Jaujac. Un audit énergétique sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres. Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics (montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE 07). La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

En conséquence, le Président propose d'autoriser l'adhésion de la CDC au groupement de commandes par la signature de la convention constitutive de ce groupement de commandes, et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la CDC.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Divers :

Voirie 2023 : Alain Condor a vu avec le maître d'œuvre les communes pour les travaux à prévoir sur 2023. Les communes qui souhaitent modifier leur enveloppe supplémentaire pour l'année 2023 sont invitées à le faire savoir rapidement, afin de le prendre en compte dans les prévisions.

Présentation nouveau logo et charte graphique de l'OT : par Karine Robert, VP au Tourisme

Aides aux boulangers : discussion autour de la possibilité d'apporter une aide aux boulangers pour compenser la hausse du coût de l'énergie.

Point des services et dossiers en cours.

La séance est levée à 20 heures 15.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.